

Architecte d'intérieur

RNCP39747 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	233n
Formacode(s)	45015
Code(s) ROME	F1102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/10/2024
Date d'échéance	31/10/2029

Certificateur(s)

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA FORMATION · SIRET : 33037752400047

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
COMPETENCES COMMERCE ET INTERNATIONAL	42072056700122	Former et organiser l'évaluation
COMPETENCES COMMERCE ET INTERNATIONAL	42072056700171	Former et organiser l'évaluation
COMPETENCES COMMERCE ET INTERNATIONAL	42072056700304	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La présente certification intègre les notions de rénovation et d'éco-conception dans un contexte où la durabilité est devenue une priorité. Elle répond au besoin de certifier des professionnels qui conçoivent des espaces fonctionnels et esthétiques, en tenant compte des contraintes architecturales et en valorisant l'utilisation des bâtiments et des espaces.

L'adaptation aux nouveaux modes de vie et au vieillissement de la population est également au cœur des préoccupations de l'Architecte d'Intérieur. Créatif et polyvalent, il intervient sur diverses échelles et espaces, en élaborant des plans et gère les projets jusqu'à leur achèvement, en répondant aux besoins d'un marché en quête de compétences fortement créatives et adaptatives.

ACTIVITÉS VISÉES

Analyse du contexte du projet d'architecture d'intérieur, réalisation de l'inventaire de toutes les données à intégrer, détermination de sa faisabilité technique et économique, veille technique et réglementaire applicable au projet

Formalisation d'un cahier des charges global et d'une enveloppe budgétaire du projet d'architecture intérieure soumis à validation du client

Réalisation d'une conception formalisée dans des documents graphiques à destination du client

Validation de choix et options techniques auprès d'experts

Elaboration des étapes d'avant-projet sommaire (APS) et détaillé (APD) en pilotant le budget global et en intégrant les retours clients dans le respect des normes techniques et environnementales en vigueur

Production de documents administratifs et techniques à destination des différents corps en charge du chantier, et déclarations obligatoires

Pilotage du chantier, gestion et suivi des travaux jusqu'à sa livraison au client
Création, gestion administrative, financière et RH d'une activité d'architecture intérieure
Développement d'une activité d'architecture intérieure

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser une veille sectorielle active sur les différentes orientations en matière de design, évolutions sociétales et réglementaires et écoresponsables .
Conduire un entretien préliminaire avec le client.
Recueillir l'expression du besoin et des attentes client la plus complète possible.
Diagnostiquer l'état des locaux du projet.
Elaborer le projet architectural en maintenant le lien de co-construction avec le client.
Etablir une estimation budgétaire détaillée par phase de projet.
Rédiger le cahier des charges global du projet d'architecture intérieure.
Produire une ou plusieurs esquisses du projet d'aménagement intérieur destinées au client.
Concevoir des documents techniques en réalisant des représentations visuelles du projet architectural.
Consulter des experts selon les points du projet qui le demandent.
Réaliser un avant-projet sommaire (APS).
Réaliser un avant-projet détaillé (APD).
Etablir une estimation budgétaire.
Présenter le projet d'architecture intérieure auprès du client.
Elaborer les plans, schémas techniques et descriptifs de l'ensemble des travaux à produire par corps d'état.
Consulter les entreprises spécialistes.
Contribuer en relation avec le client ou un cabinet d'architecte aux déclarations obligatoires auprès des services de l'Etat.
Planifier le chantier de manière détaillée en programmant une chronologie cohérente d'intervention des entreprises.
Piloter économiquement et techniquement le chantier.
Diriger la réalisation du projet avec les équipes intervenantes.
Organiser la réception de chantier avec le client.
Réaliser une analyse du marché en collectant des données concernant la demande, les prix pratiqués dans le secteur, la concurrence, les coûts, les charges directes et indirectes.
Administrer les obligations comptables, fiscales et sociales.
Coordonner une équipe pluridisciplinaire.
Elaborer la stratégie de communication marketing.
Développer un réseau de partenaires techniques utile à la conception de nouveaux projets.
Contractualiser avec le client et les entreprises intervenantes, les fournisseurs et autres interlocuteurs.

Blocs de compétences

RNCP39747BC01 — Etudier et analyser un projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser une veille sectorielle active sur les différentes orientations en matière de design, évolutions sociétales et réglementaires et écoresponsables en mobilisant des outils de veille et d'information diversifiés incluant les réseaux professionnels, les réseaux sociaux et les visites de sites avant-gardistes, pour enrichir les propositions auprès du client et développer et maintenir les compétences.
Conduire un entretien préliminaire avec le client en investiguant sa situation autour des objectifs du projet, de l'activité qui sera réalisée sur le lieu et des éventuelles contraintes spécifiques du lieu, budgétaires et de délai afin d'apporter des conseils ou des orientations permettant de clarifier le projet du client.
Recueillir l'expression du besoin et des attentes client la plus complète possible en s'appuyant sur une collecte de données générales, techniques et environnementales et en établissant une synthèse exhaustive, tenant compte des contraintes spécifiques du lieu et de l'évolution des normes liées au bâtiment en s'inscrivant dans une démarche écoresponsable afin de déterminer la dimension précise du projet et sa faisabilité.
Diagnostiquer l'état des locaux du projet en tenant compte des dispositions existantes et en effectuant des mesures afin d'évaluer les possibilités offertes et les contraintes de l'existant.
Elaborer le projet architectural en maintenant le lien de co-construction avec le client et en faisant référence à des orientations culturelles, design et artistiques en adéquation avec l'opération, son programme et son contexte et en

mobilisant des méthodes innovantes de visualisation afin de proposer des options d'aménagement qui apportent un plus grand confort, une praticité dans les usages et une meilleure organisation des espaces.

Etablir une estimation budgétaire détaillée par phase de projet en s'appuyant sur les besoins et contraintes du client pour lui permettre d'organiser le financement du projet.

Rédiger le cahier des charges global du projet d'architecture intérieure à partir des différentes analyses techniques et de l'estimation financière afin de formaliser les différents engagements dans un document à faire valider par le client (français ou international) pour prise de commande.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle reconstituée :

Simulation d'entretien avec un client.

Analyse du projet à la suite de l'entretien. Sur la base de l'analyse de la situation client, le candidat produit un mémoire écrit d'audit du projet d'architecture intérieure. Livrable : mémoire écrit rédigé en partie en anglais.

Simulation de présentation du projet au client. Oral individuel de soutenance des documents de formalisation écrits remis au jury.

RNCP39747BC02 — Concevoir un projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Produire une ou plusieurs esquisses du projet d'aménagement intérieur destinées au client en représentant les idées de transformations spatiales, et en mobilisant des outils de conception numérique (CAO / DAO), ou à main levée, afin de permettre au client de visualiser son projet et d'échanger de manière interactive sur les choix et orientations possibles.

Concevoir des documents techniques en réalisant des représentations visuelles du projet architectural afin d'affiner le travail préparatoire du projet avec le client.

Consulter des experts selon les points du projet qui le demandent en réalisant des recherches approfondies selon la spécificité du projet et en s'appuyant sur différentes documentations et illustrations techniques pour recueillir les préconisations nécessaires à la conception du projet.

Réaliser un avant-projet sommaire (APS) qui définit plus précisément le projet en intégrant les normes et réglementations en vigueur, à l'aide de documents graphiques et de pièces écrites en vue de le présenter au client pour validation.

Réaliser un avant-projet détaillé (APD) qui définit l'intégralité des éléments du projet en intégrant les modifications demandées par le client sur la base de l'APS afin que le projet validé serve de base à la phase de réalisation du projet.

Etablir une estimation budgétaire en effectuant des évaluations intermédiaires à chaque étape de définition du projet et en démontrant leurs impacts pour permettre au client de se positionner et d'arbitrer ses choix d'évolutions.

Présenter le projet d'architecture intérieure auprès du client en valorisant son acte de conception et la résolution de toutes les données afin d'arrêter un projet définitif avec le client et engager les démarches de travaux en respectant le calendrier fixé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1- Mise en situation professionnelle reconstituée :

Production individuelle d'un projet d'architecture intérieure

2-Oral individuel

RNCP39747BC03 — Définir et piloter des travaux d'architecture intérieure, les entreprises et les chantiers

LISTE DE COMPÉTENCES

Elaborer les plans, schémas techniques et descriptifs de l'ensemble des travaux à produire par corps d'état en s'appuyant sur les outils de conception et de modélisation graphiques de façon à préparer le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et d'obtenir des prix cohérents avec l'enveloppe budgétaire du client.

Consulter les entreprises spécialistes, sur la base du dossier définissant la nature des travaux à réaliser pour le projet, organisé en lots séparés, en fournissant l'ensemble des informations nécessaires, afin d'établir une sélection de fournisseurs et prestataires et d'ajuster le chiffrage du projet d'architecture intérieure.

Contribuer en relation avec le client ou un cabinet d'architecte aux déclarations obligatoires auprès des services de l'Etat en vérifiant les délais en jeu pour s'assurer de la bonne conformité du projet aux règlements en vigueur.

Planifier le chantier de manière détaillée en programmant une chronologie cohérente d'intervention des entreprises dans le but de coordonner efficacement la mise en œuvre du projet.

Piloter économiquement et techniquement le chantier en contrôlant l'avancement des travaux et le respect des normes (actualisation du planning, comptes-rendus et réunions de chantier, ...) pour vérifier la bonne conformité de la réalisation avec ce qui est prévu dans le dossier de consultation des entreprises.

Diriger la réalisation du projet avec les équipes intervenantes, en tenant compte de la diversité des profils (notamment public en situation de handicap) en mobilisant des méthodes de management collaboratif et des outils de communication adaptés afin d'engager les équipes dans une dynamique contributive et inclusive tout en sécurisant leur parcours.

Organiser la réception de chantier avec le client en vérifiant la conformité de chaque lot pour établir le Procès-Verbal de réception des travaux et, par la suite, la levée des éventuelles réserves puis la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) et la facturation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas pratique

RNCP39747BC04 — Conduire, gérer et développer une activité d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser une analyse du marché en collectant des données concernant la demande, les prix pratiqués dans le secteur, la concurrence, les coûts, les charges directes et indirectes afin d'évaluer le potentiel de rentabilité de l'entreprise.

Administrer les obligations comptables, fiscales et sociales en respectant les différentes obligations légales et le cas échéant les procédures d'installation ou de reprise d'une entreprise afin d'assurer une gestion efficace de l'entreprise.

Coordonner une équipe pluridisciplinaire en définissant les rôles et missions de chacun en fonction du contexte, en supervisant l'exécution des tâches de l'équipe dans la gestion de l'activité et en favorisant une communication fluide et régulière afin de garantir la réalisation des projets d'architecture d'intérieur et la productivité de l'équipe.

Elaborer la stratégie de communication marketing en développant la visibilité, la notoriété (réputation et l'image de la structure en s'appuyant sur une palette d'outils de communication adaptée aux éléments distinctifs des marchés locaux et internationaux pour développer un portefeuille de projets diversifié et en résonance avec les attentes de la clientèle à l'échelle française et internationale.

Développer un réseau de partenaires techniques utile à la conception de nouveaux projets en initiant et maintenant des relations avec des spécialistes et des partenaires d'affaires pour augmenter le nombre d'opportunités de projets d'architecture intérieure.

Contractualiser avec le client et les entreprises intervenantes, les fournisseurs et autres interlocuteurs en établissant les documents nécessaires et en respectant les obligations légales, administratives et réglementaires en vigueur afin d'encadrer les responsabilités et les engagements de chacun.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier s'exerce principalement dans les cabinets d'Architecte d'intérieur et des cabinets d'Architectes, les bureaux d'études de maîtrise d'œuvre liés au bâtiment et aux sociétés d'agencement des espaces.

Le secteur est caractérisé par la taille des structures professionnelles qui est plus souvent inférieure à 10 personnes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Architecte d'intérieur,

Architecte d'intérieur indépendant,

Architecte d'intérieur associé,

Directeur d'agence d'architecture intérieure,

Concepteur – agenceur / modeleur 3D

Chef de projet d'architecture intérieure

Chargé de conception et de construction

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La profession d'Architecte d'Intérieur n'est pas réglementée à ce jour.

Ce professionnel est cependant considéré comme « constructeur », selon la définition de l'article 1792-1 du code

civil. C'est pourquoi il est soumis à l'obligation de souscrire des assurances pour Architecte d'Intérieur, et plus particulièrement une assurance décennale.

Quelques principes réglementaires en architecture peuvent cependant lui être appliqués pour garantir la qualité de la prestation d'architecture intérieure :

- Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Cette loi a pour objectif de préserver et de promouvoir la qualité architecturale. Elle déclare que "l'architecture est une expression de la culture". Elle met l'accent sur la création architecturale, la qualité des constructions, leur intégration harmonieuse dans l'environnement et le respect du patrimoine. L'Ordre des architectes, institué par cette loi, est chargé de missions de service public et veille à la régulation de la profession.

- Décret n°77-1481 du 28 décembre 1977 sur l'organisation de la profession d'architecte :

Code de déontologie des architectes : Ce code, publié au Journal officiel en 1980, énonce les principes éthiques et professionnels que les architectes doivent respecter dans leur pratique quotidienne.

- Modification de Structures Porteuses :

L'Architecte d'Intérieur peut intervenir dans l'aménagement intérieur sans limite de surface. Cependant, s'il modifie une structure porteuse, il doit disposer d'une assurance décennale.

- Responsabilité Civile et Assurances :

En principe, l'Architecte d'Intérieur exerce sous le code APE 7111Z (activités d'architecture) et a l'obligation d'être assuré en responsabilité civile, garanties biennales et décennales.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Prérequis à l'entrée en formation :

- Le dispositif de formation est accessible aux candidats ayant un baccalauréat ou équivalent ;
- Il est accessible en formation initiale sur la base d'un examen du dossier scolaire, d'un test d'aptitude, et d'un entretien de motivation ;
- Des admissions parallèles sont possibles en 2ème, 3ème 4ème et 5ème année sur équivalence et/ou selon les diplômes et/ou certifications déjà obtenus.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

prérequis à la validation de la certification :

- Avoir suivi au minimum 80 % du programme de formation par année de formation (absences justifiées incluses) ;
- Avoir rendu les livrables attendus et spécifiés dans les modalités d'évaluation de chaque bloc de compétences dans les délais impartis ;

- Avoir réalisé la période d'application professionnelle en entreprise de 6 mois.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury de délivrance de la certification après un parcours de formation sous statut d'étudiant est composé de:

- 1 Président de jury extérieur à AIPF-ESAIL
- 2 représentants de AIPF-ESAIL dont la direction de l'école ESAIL
- 2 professionnels extérieurs à l'école exerçant ou ayant exercé le métier visé.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de délivrance de la certification après un parcours de formation continue est composé de:

- 1 Président de jury extérieur à AIPF-ESAIL
- 2 représentants de AIPF-ESAIL dont la direction de l'école ESAIL
- 2 professionnels extérieurs à l'école exerçant ou ayant exercé le métier visé.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de délivrance de la certification par la voie de l'expérience est composé de :

- 1 Président de jury représentant AIPF-ESAIL
- 1 représentant de AIPF-ESAIL
- 3 professionnels extérieurs à l'école exerçant ou ayant exercé le métier visé.

Base légale

Date de décision	31/10/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2029
Date de dernière délivrance possible	31/10/2033

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	44	0	98 %	83 %
2021	38	0	97 %	94 %
2020	36	0	88 %	81 %
2019	40	0	92 %	77 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34323

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34323, RNCP38011, RNCP38522

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.esail.fr/formations/architecture-interieure-2/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39747/>